

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
DE CIRCULATION et
INTERDICTION DE STATIONNEMENT
Chemin de Vaoucrouite**

N°175

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT l'intervention sur la voie communale lieu-dit : «Chemin de Vaoucrouite» en raison de la création d'un branchement à l'eau potable et le déplacement d'un compteur pour le compte d'un particulier, effectué par SUEZ Eau de France ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de l'intervention sur la voie communale au lieu-dit : « Chemin de Vaoucrouite » pour l'installation d'un branchement à l'eau potable et le déplacement d'un compteur pour le compte d'un particulier, effectué par la Société SUEZ Eau de France, la circulation sera alternée par panneaux manuellement. Le stationnement des poids lourds et véhicules légers sera interdit du 29 août 2017 au 1^{er} septembre 2017 inclus de 8 h à 17h.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 28 août 2017.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

